



CLASSIQUES
GARNIER

BAGUELIN (Olivier), ROUPNEL-FUENTES (Manuella), « Comptes rendus », *Socio-économie du travail*, n° 9, 2021 – 1, p. 167-178

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12818-2.p.0167](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12818-2.p.0167)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2022. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Le travail au XXI^e siècle. Livre du Centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, Alain Supiot (dir.), Éditions de l'Atelier, 26 septembre 2019, 373 p.

Olivier BAGUELIN
Université d'Evry Paris-Saclay et
Centre d'études des politiques
économiques

Ce compte-rendu est rédigé au cœur d'une crise sanitaire qui n'en finit pas de révéler l'injustice et l'inefficacité des modalités capitalistes de mobilisation du travail : sous-rémunération des « premiers de corvée », exploitation des travailleurs des plateformes numériques, sacrifice des jeunes (dont les efforts éducatifs ne seront pas récompensés), précarité et bas salaires... alimentés par un recours quasi-exclusif des pouvoirs publics à la logique du *workfare* dans un contexte de contraction de l'emploi. Des circonstances cruellement favorables à la réception de l'ouvrage collectif que l'on se propose de discuter ici : *Le travail au XXI^e siècle*, publié à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du travail (OIT). Derrière la variété des contributions rassemblées (dont on ne discutera ici que quelques-unes, faute de place¹), un même diagnostic semble en effet s'imposer : l'échec d'une mobilisation du travail selon les modalités du marché – une offre, une demande, la concurrence, un prix, des transactions mutuellement avantageuses.

1 Outre l'introduction d'Alain Supiot, l'ouvrage rassemble les réflexions de pas moins de vingt-et-un contributeurs : Nicola Countouris, Daniel Damasio Borges, Simon Deakin, Emmanuel Dockès, Isaïe Dougnon, Elena Gerasimova, Adriân Goldin, Éloi Laurent, Wilma B. Liebman, Giuseppe Longo, Stéphane Mallat, Gabrielle Marceau, Jean-Philippe Martin, Jeseong Park, Peter Poschen, Supriya Routh, Felwine Sarr, Jean-Marc Sorel, Gerd Spittler, Bernard Stiegler et Aiqing Zheng. Bien qu'il soit difficile de rendre compte de l'ensemble des analyses proposées, on trouvera une version moins lacunaire du présent compte-rendu sur la page personnelle du rédacteur (<http://o.baguelin.free.fr/fv.htm>).

L'HÉRITAGE DE L'OIT

Cet échec ne sera pas une surprise pour qui s'intéresse à l'activité de l'OIT, fondée en 1919 dans le sillage du Traité de Versailles. Dans sa contribution de seconde partie d'ouvrage (p. 287), Wilma B. Liebman résume l'état d'esprit des fondateurs de l'OIT en citant ce message télégraphié au Congrès américain depuis Paris par le président Woodrow Wilson : « La question qui prime sur les autres [...] au cœur de ce grand éveil est la question du travail ; [...] comment les hommes et les femmes qui accomplissent le travail quotidien du monde pourront obtenir une amélioration progressive des conditions de leur travail [...], être mieux servis par les communautés et les industries que leur travail fait vivre et progresser ? ». La Constitution de l'OIT reposera précisément sur la vision d'un travail préservé de toute marchandisation ; vision réaffirmée solennellement vingt-cinq ans plus tard en termes simples : « le travail n'est pas une marchandise » (Déclaration de Philadelphie, 1944). C'est que les grands bouleversements sont propices à la lucidité². La crise actuelle le montre à son tour, où l'on s'efforce de cerner ce que la fragilité de nos sociétés confrontées à la pandémie révèle du monde « d'avant » et d'en tirer les leçons, pour penser un monde « d'après ». Comprendre le monde « d'avant », penser le monde « d'après », c'est ce à quoi s'emploie l'OIT... depuis un siècle, et ce que nous propose cet ouvrage dirigé par Alain Supiot³. Dans la désorientation où se trouvent tant de gouvernements et d'instances supranationales habitués à s'en remettre à « l'ordre » néolibéral, l'œuvre de l'OIT (190 conventions internationales et plus de 200 recommandations) et les analyses rassemblées dans ce livre pourraient être une planche de salut : l'agenda du monde « d'après » pourrait simplement consister à honorer les promesses du monde « d'avant ».

2 L'OIT a joué un rôle aux principaux carrefours de l'histoire du xx^e – la Grande dépression, la décolonisation, la création de Solidarność en Pologne, la victoire sur l'apartheid en Afrique du Sud – et aujourd'hui dans l'instauration d'un cadre éthique et productif pour une mondialisation équitable. Dès sa création, l'OIT a incarné la conviction qu'une paix universelle et durable ne pouvait se bâtir que sur la base de la justice sociale.

3 Professeur émérite au Collège de France titulaire (jusqu'en 2019) de la chaire *État social et mondialisation : analyse juridique des solidarités* et ancien membre de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT.

PÉRILS ÉCOLOGIQUES, DÉSORDRES GLOBAUX
ET CAPITALISME NUMÉRIQUE

La première partie de l'ouvrage propose un diagnostic planétaire des conditions de mobilisation du travail en ce début de XXI^e siècle. Trois classes de problèmes structurent l'état des lieux proposé : les périls écologiques, les désordres du commerce international, la révolution numérique.

L'analyse des périls écologiques caractérisant ce début de siècle se décline essentiellement en deux temps. D'abord, un bilan quantitatif proposé par Eloi Laurent (p. 105) à partir d'une comptabilité écologique mondiale où les flux de ressources se substituent aux flux monétaires. Moyen de montrer que le capitalisme numérique de ce début de XXI^e siècle n'a rien d'une économie « en apesanteur » c'est-à-dire immatérielle ; il repose au contraire sur l'extraction et la circulation de masses croissantes de ressources naturelles. Un élément frappant : après avoir progressé sur l'ensemble du XX^e siècle, la *productivité matérielle* mondiale aurait *baissé* de 12 % entre 2000 et 2015 ; il faut aujourd'hui plus de ressources naturelles pour une unité de PIB que par le passé⁴. Cette clarification acquise, les contributions respectives de Jean-Philippe Martin (p. 121) et de Peter Poschen (p. 135) raccordent les périls écologiques à la question du travail en s'intéressant à leur lien le plus direct : le travail agricole. Poschen propose un traitement systématique des interactions entre crise écologique et monde du travail. Au cœur de son propos, un retour sur les limites non pas seulement physiques mais aussi logiques que pose notre écosystème au capitalisme. Et Poschen de revenir sur les prédictions formulées en 1972 dans le rapport du Club de Rome⁵, *Les limites de la croissance*. Il s'avère que le scénario *business as usual* retenu par les auteurs pour caler leur projection centrale, que certains jugeaient catastrophiste, est assez proche de notre réalité⁶. De même, leur appréciation du rôle

4 IRP (2017), *Assessing global resource use: A systems approach to resource efficiency and pollution reduction*, A Report of the International Resource Panel, United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya.

5 Meadows, Donella H ; Meadows, Dennis L ; Randers, Jørgen ; Behrens III, William W (1972), *The Limits to Growth; A Report for the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind*. New York : Universe Books. Lire, à ce propos, l'intéressant bilan proposé sous forme de portrait collectif par Olivier Pascal-Moussellard pour l'hebdomadaire Télérama (n° 3711, février 2021), « Les quatre mousquetaires de la terre ».

6 Turner G. (2008), « A comparison of the limits of growth with thirty years of reality », CSIRO Working Paper Series.

de l'agriculture dans les rétroactions dynamiques entre démographie, pollution, disponibilité en eau et alimentation. Cinquante ans plus tard, c'est encore l'agriculture que Poschen considère comme l'enjeu prioritaire d'une réorganisation globale de notre vie économique ; la terre, pas plus que le travail, ne se prête sans périls à la marchandisation.

Trois contributions composent le bloc « Conflit des logiques en droit international ». Il s'agit d'analyses juridiques des sources du désordre économique mondial actuel, qui pénalise si lourdement les travailleurs peu diplômés. Jean-Marc Sorel (p. 153) circonscrit la potentialité d'un ordre économique en droit international et, dans ce cadre, tente d'établir où pourraient se loger des normes sociales protectrices. Sa réflexion le conduit à interroger l'option privilégiée par l'OIT d'obligations acceptées par des États signataires de conventions internationales : d'après Sorel, associer une « conditionnalité sociale » à l'ouverture des marchés eut été préférable. Mais l'objectif de justice a-t-il jamais existé dans la structuration présente du commerce mondial ? Gabrielle Marceau (p. 167) propose une intéressante discussion de la place accordée aux conditions et standards de travail dans le système orchestré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Selon elle, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT selon l'acronyme anglais) offre des brèches où pourrait s'engouffrer un État désireux de conditionner l'ouverture de son marché au respect de normes protégeant les travailleurs. Ces brèches concernent notamment l'article XX du GATT qui comporte une *clause de moralité publique* couvrant les « normes de bonne ou mauvaise conduite appliquées par une collectivité ou une nation ou en son nom ». Dans sa contribution, Daniel Damasio Borges (p. 181) approfondit l'analyse de cette clause et en confirme la portée... et de s'étonner que les membres de l'OMC en fassent un usage si parcimonieux.

Les implications du capitalisme numérique occupent une large part des réflexions rassemblées dans cet ouvrage. Celles-ci s'enracinent dans une analyse approfondie des technologies formant le support de la révolution à laquelle le monde du travail doit faire face. Titulaire de la chaire Sciences des données du Collège de France, Stéphane Mallat (p. 47) propose ainsi un état des lieux du développement de l'*intelligence artificielle* particulièrement éclairant. Il est alors possible d'aborder le cœur du sujet : le capitalisme de ce début de XXI^e siècle se prêtera-t-il mieux que celui de l'après-guerre à la mise en œuvre des normes portées

par l'OIT ? Armé notamment des réflexions de Supiot sur la *gouvernance par les nombres*⁷, Nicola Countouris (p. 87) s'attaque frontalement à la question. Son analyse applique les concepts de la théorie de la régulation à l'étude des implications d'un capitalisme algorithmique sur le travail et la démocratie. On se bornera ici aux éléments traitant de la réglementation de la relation d'emploi. Le point de départ est d'évaluer dans quelle mesure l'ubérisation⁸ annonce une nouvelle forme de capitalisme, particulièrement défavorable au travailleur. Countouris reprend pour cela l'analyse d'après laquelle un modèle productif, en définissant une forme de mobilisation du travail⁹, rend possible un mode d'accumulation du capital¹⁰. Pour résumer, si la taylorisation soutenait le fordisme des Trente glorieuses, la robotisation, le « wallstreetisme » (ou post-fordisme pour reprendre les termes de Countouris) des décennies suivantes, la numérisation de la production pourrait annoncer un « ubérisme ». Aux archétypes organisationnels du travail à la chaîne et du travail *lean*¹¹ s'ajouterait celui du travail *en ligne*.

Le post-fordisme correspondait à une injonction de dirigeants économiques globalisés à la flexibilisation du travail subordonné. Tout au long des années 1980-1990, les législateurs y ont docilement « fait droit » en permettant (voire en encourageant) l'aménagement, autour d'un emploi salarié stable devenu fonctionnellement flexible, d'un marché du travail réservé à un salariat précaire destiné à assumer la flexibilité numérique (temps partiel, contrat à durée déterminée, travail intérimaire ou intermittent). Contrairement aux dirigeants post-fordistes, ceux des plateformes numériques ne demandent rien en tant que tel au droit du travail. En effet, il s'agit pour ce modèle productif de se passer purement et simplement du salariat... voire du travailleur, commué en utilisateur de technologie numérique (à des fins de prestation de service). Countouris cite opportunément à ce propos une analyse d'Aurélien Acquier pour qui le modèle productif des plateformes numériques a

7 Supiot, A. (2015), *La Gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard.

8 Terme générique utilisé par l'auteur pour désigner un « processus croissant de numérisation des relations économiques » (p. 90).

9 Cette expression est ici proposée pour généraliser le concept de « forme de relation salariale » de la théorie de la régulation. En effet, d'après Countouris, le capitalisme de plateforme se propose ni plus ni moins que d'en finir avec le salariat (voir ci-dessous).

10 Un partage capital-travail de la valeur ajoutée.

11 Ou travail « sur la corde raide » de la gestion au plus juste (*lean management*).

tout du *Putting-out system*¹² pré-industriel : il favorise le capital (réduit à un algorithme) non seulement à l'étape du partage des risques de production mais aussi à celle du partage de la valeur ajoutée. Il reste à obtenir du législateur et des juges qu'ils *laissent faire* ou se contentent d'accompagner le déploiement du modèle comme ils l'ont fait avec le post-fordisme. Countouris voit dans les mesures d'universalisation de la protection sociale l'indice de législateurs bien disposés vis-à-vis de cette perspective, législateurs prêts à dénier au droit du travail son rôle historique dans la distribution primaire du revenu. Certains appels à la « modernisation » de ce droit du travail vont dans le même sens : s'il paraît difficile d'y introduire explicitement le statut « d'utilisateur de plateforme », d'aucuns proposent la catégorie de « travailleur indépendant » (Harris, Krueger, 2015) ou celle d'« entrepreneur dépendant » (Taylor, 2017). Les deux formules donneraient entière satisfaction aux propriétaires de plateformes numériques.

QUEL TRAVAIL HUMAIN AU XXI^e S. ?

Face au capitalisme financier et à la globalisation qui mettent en concurrence les travailleurs à l'échelle de la planète, face à l'épuisement de nos ressources écologiques dont la surexploitation gageait l'augmentation de la productivité du travail, face à la diffusion rapide de technologies numériques : quel avenir pour le travail au XXI^e siècle ? Les éléments de réponse rassemblés dans la suite de l'ouvrage ont en commun une idée défendue par Supiot dans son introduction. Ce n'est pas le travail humain qui est ébranlé par ces bouleversements mais la représentation collective que nous nous en faisons, à partir des catégories du XX^e siècle et de l'ère industrielle. Il ne s'agit donc pas de prévoir ce que sera le travail au XXI^e siècle mais de définir les formes que nous devrions lui donner.

Un point de départ en ce sens consiste à définir la spécificité du travail des humains en partant de ce qu'ils ne sont pas : des machines. La réflexion proposée par Guiseppe Longo (p. 55) sur les spécificités de l'intelligence animale (*a fortiori* humaine) l'amène à contester *positivement* certaines attentes exprimées par les spécialistes de l'intelligence artificielle. Bernard Stiegler (p. 73) propose quant à lui un traitement

12 Au XVII^e siècle, système par lequel un marchand-fabriqueur sous-traitait l'étape de production à des familles agricoles travaillant à domicile.

normatif de la question en dénonçant une réduction de l'activité de travail au *ponos* grec, c'est-à-dire un labeur indifférencié « sans savoir ni saveur ». Il oppose à cela, une conception du travail tirée du côté de l'*ergon* c'est-à-dire de l'ouvrage singulier, de l'œuvre. Cette perspective évoque irrésistiblement la Déclaration de Philadelphie, adressée par l'OIT en 1944, qui enjoignait aux différentes nations du monde de faire que les travailleurs soient employés « à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun ».

C'est aussi celle que développe Alain Supiot (p. 15), dans une veine plus anthropologique. La question d'un travail « réellement humain » s'entend alors comme la recherche d'un invariant des sociétés humaines. Supiot le trouve dans le concept bergsonien d'*homo faber* qui place le travail au cœur de la vie de l'espèce : action objective d'aménagement d'un milieu vital et conquête subjective d'un potentiel créatif. C'est cet invariant que la révolution industrielle a mis à mal. En tant qu'action sur le monde extérieur, le travail humain est d'abord ébranlé à partir du XVIII^e siècle par la privatisation de la terre, une disparition des communs et un exode rural signifiant pour le plus grand nombre privation de la matière de son travail. Dans le même mouvement, les cités à taille et temps humains héritées du Moyen-âge se transforment en agglomérations géantes déterritorialisant les populations et leur imposant des conditions de vie en rupture avec les rythmes sociaux. Mais l'ébranlement d'*homo faber* par l'industrialisation a aussi une dimension subjective, ressentie par beaucoup aujourd'hui encore. C'est la raréfaction d'un travail doté de valeur formatrice, ayant le caractère d'une épreuve individuelle à travers laquelle épanouir raison et potentialité créatrice. Le travail industriel étouffe l'humain en réduisant toute activité à une quantité pouvant se prêter à l'échange marchand. Supiot consacre ainsi un riche développement à l'invention du *contrat de travail* et à son rôle dans la marginalisation d'un travail réellement humain. Au-delà de la *fiction juridique* d'un échange quantité de temps (durée du travail) contre quantité de monnaie (salaire), la formule du contrat de travail couronne l'appropriation par l'employeur du *produit du travail* déniait dans le même temps au travailleur la possibilité de définir l'objet et le sens de ce travail.

Face à ce constat, la question de l'avenir du travail passe, aux yeux de Supiot, par le fait d'en affirmer une conception *ergologique* visant, selon ses

termes, à restaurer « la hiérarchie des moyens et des fins en indexant le statut du travailleur sur l'œuvre à réaliser [le *sens* du travail] et non pas sur son produit financier¹³ ». La vocation de l'OIT serait alors d'examiner les obstacles auxquels est confronté *homo faber* en ce début de XXI^e siècle et d'offrir aux sociétés humaines le moyen de les surmonter. C'est en tous cas ce que proposent les contributions rassemblées ici, en variant les angles et les approches. Le présent compte-rendu n'en a qu'effleuré la richesse : à chacun (analystes, observateurs, citoyens, militants ou décideurs) de s'en emparer pour, qui sait ?, nous permettre de passer enfin à un « monde d'après » un tant soit peu plus désirable que l'actuel.

*
* *

La restructuration permanente de la condition ouvrière. De Cockerill à ArcelorMittal, Cédric Lomba, Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine, 2018, 386 p.

Manuella ROUPNEL-FUENTES
Université d'Angers, CNRS ESO
Espaces et Sociétés

Alors que les fermetures d'usines, les plans sociaux, les suppressions massives d'emplois ou des événements spectaculaires comme la *dernière coulée* d'acier de *hauts-fourneaux* attirent l'attention des chercheurs, cinéastes, médias, femmes et hommes politiques, certains sujets comme celui de la condition ouvrière ordinaire dans un contexte de désindustrialisation peinent à capter l'attention. Ils font figure d'objets passésistes, voire presque de repoussoirs. C'est donc une première réussite de Cédric Lomba que de parvenir à partager sa curiosité pour un monde qui semble s'éteindre *et une industrie et des territoires mal connus*. Dans son ouvrage, l'auteur pose le regard sur la catégorie des ouvriers de l'usine

13 Supiot A. (2019), *Le travail n'est pas une marchandise – Contenu et sens du travail au XXI^e siècle*, Édition du Collège de France, p. 32.

sidérurgique de Cockerill située dans la région de Liège en Belgique, usine qui passera sous le giron d'Arcelor en 1999 qui lui-même deviendra ArcelorMittal en 2006.

L'autre défi relevé est de remettre à jour certaines idées *a priori* ou représentations spontanées qui courent sur les restructurations. Loin d'être ponctuelles, épisodiques et imprévisibles, celles-ci, en se succédant, s'inscrivent en fait dans la durée. La déstabilisation des carrières ouvrières devient, comme le titre l'indique, une situation permanente et l'incertitude une composante stable dans leur horizon professionnel et personnel.

C'est un travail « au long cours » (p. 15) auquel s'est adonné le chercheur en rassemblant pour cela ses travaux universitaires (mémoire de DEA et thèse de sociologie) s'étalant sur une longue période de 1995 à 2001 puis effectuant un retour sur son enquête en 2011-2012. Peut-être est-ce le réemploi de ses différents travaux qui donne le sentiment que les chapitres, bien que servant tous la cause du sujet traité, apparaissent comme assez autonomes les uns des autres. Tâchons alors de les présenter successivement tout en mettant en exergue comment l'ouvrage permet de renouveler nos représentations sur les restructurations.

Cédric Lomba déploie un regard à la fois panoptique et en profondeur sur son sujet : il nourrit sa recherche de matériaux divers principalement ethnographiques (archives, entretiens, observations) émanant de sources variées (syndicales, familiales, d'entreprise) et de natures différentes (quantitative et qualitative). Il se situe à différents niveaux : le collectif de travail, l'usine, l'entreprise... ce qui lui permet certainement d'objectiver sa démarche scientifique et de mettre à distance son objet de recherche dont il est proche socialement, puisqu'il a grandi dans la ville de Seraing où se trouvait une des usines Cockerill et que son père y était employé, d'abord comme ouvrier puis comme technicien et délégué syndical. L'auteur livre ainsi un travail qui ne verse ni dans la mélancolie ni dans la dramaturgie, et discute les apports de sa proximité avec son terrain mais aussi les limites et le risque du possible accaparement de son regard de chercheur.

À partir d'un rappel terminologique bienvenu et en mobilisant des données chiffrées, le premier chapitre rappelle ce que revêtent précisément les termes de désindustrialisation, désouvriérisation très souvent confondus avec celui de restructuration, qui lui est entendu comme un

plan de réduction d'effectifs conduisant à des fermetures parfois totales mais le plus souvent partielles d'usines. Si à l'échelle européenne la diminution numérique de la catégorie des ouvriers est patente, elle ne conduit pas à une disparition de ce groupe professionnel mais plutôt à son « invisibilisation » et à sa fragilisation en raison de l'instabilité qui marque le présent et l'avenir de leur condition (de vie, de travail, résidentielle).

Le deuxième chapitre porte sur l'outillage que déploient les dirigeants pour mener à bien leur restructuration et dont l'utilisation systématique conduit à produire ce que Mélanie Guyonvarc'h¹ appelle une « banalisation » des licenciements. Parmi les méthodes employées, il y a le recours en externe à des cabinets d'experts mais aussi, en interne et de façon insidieuse, au déclassement des cadres techniques au profit des cadres gestionnaires. Autre caractéristique récurrente, les restructurations sont organisées selon une « pensée par plan » (p. 61), plans pensés initialement pour ne pas se répéter. Or le détour socio-historique permet de mettre en lumière le rythme cadencé des fusions-acquisitions, et montre combien la vie des usines de l'entreprise est jalonnée de périodes alternant plans annoncés (réalisés ou non), menaces de fermeture puis reprises d'activité. À grand renfort d'indicateurs de perfectionnement, ces plans portant souvent le nom de leurs instigateurs ou des intitulés évoquant un futur meilleur et stabilisé, sont le plus souvent réalisés au coup par coup. Présentés comme nécessaires à la survie de l'entreprise, beaucoup ressemblent pourtant à s'y méprendre à des plans de compétitivité qui ont pour effet la mise en concurrence des sites de production entre eux et la fragilisation de l'unité syndicale.

Mais l'annonce de plans de licenciements « secs » n'est souvent que la pointe immergée de l'iceberg. Il y a aussi des plans « silencieux » de réduction des effectifs qui ne disent pas leur nom, comme la non-reconduction des emplois précaires, le remplacement des hommes par des machines, le recours massif à l'outil numérique, la polyvalence du travail, la souplesse de l'emploi ou le recours au temps partiel comme variables d'ajustement aux impératifs de production. L'enjeu décrit dans le chapitre suivant (chapitre 3) devient alors, pour l'encadrement d'usine, de maintenir l'engagement professionnel des « survivants » de

1 Guyonvarc'h M. (2017), *Performants... et licenciés. Enquête sur la banalisation des licenciements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social ».

ces restructurations ; la peur de perdre son emploi étant déjà en soi un bon moyen pour les y encourager. Parmi les outils de remobilisation des ouvriers restants, la formation tient une bonne place. En contexte de restructuration, celle-ci se mue d'un outil d'acquisition de connaissances ou de compétences, en un moyen d'accès à la promotion, permettant d'instiller un nouveau rapport avec la hiérarchie ou de favoriser une acculturation aux bonnes manières ou comportements attendus de la part des ouvriers. La dégradation des conditions matérielles de travail induite par les réorganisations, s'accompagne de façon finalement inattendue d'une forme de valorisation des ressources humaines restant dans l'entreprise.

Synonymes de suppression d'emplois, les restructurations produisent des effets qui se lisent aussi sur le front du travail. Elles induisent en effet des changements notables dans les collectifs de travail du personnel restant dans l'entreprise. Pour étudier les restructurations *in situ*, en train de se faire et non *a posteriori*, le chercheur se place alors du point de vue de l'activité professionnelle des ouvriers et saisit au passage les relations avec le personnel encadrant, fait de défiances réciproques voire de relations tendues. En mettant en exergue des variations entre les sites (laminoir, galvanisation, haut-fourneau), le quatrième chapitre permet de montrer les manières différenciées d'intégrer les transformations du travail et de rompre avec l'idée homogénéisante des restructurations.

Dans le cinquième chapitre, l'auteur montre que si restructurations ne riment pas nécessairement avec désyndicalisation, elles s'accompagnent toutefois d'une diminution du nombre de délégués syndicaux. Moins nombreux et confrontés à des catégories de personnel plus diversifiées (temporaires ou externes), ces délégués assument un nombre plus étendu de tâches à réaliser et puisent dans un registre plus large (allant du rapport de force jusqu'à la négociation). Cette polyvalence syndicale a même pour effet de les rapprocher de chaque ouvrier et de leur situation particulière, opérant ainsi un mouvement nouveau où ce sont des cas individuels que vont émerger les revendications collectives.

Autour de quelques figures de travailleurs, l'auteur s'intéresse dans le sixième chapitre aux parcours d'ouvriers pour décrire le mode d'entrée dans les entreprises, la socialisation professionnelle qui y est à l'œuvre et les mobilités dans le marché du travail interne. Certes les restructurations autorisent des mobilités individuelles et des progressions de

carrière, notamment pour les mieux dotés en capital social, mais elles ont surtout comme effet d'exacerber les inégalités entre les ouvriers.

L'auteur revient, dans le septième chapitre, sur l'activité de travail pour aborder la question des accidents qui surviennent lors de celles-ci. Il apparaît alors que dans le secteur de la sidérurgie, déjà particulièrement accidentogène, les restructurations viennent encore accentuer ce risque sous l'effet de l'intensification du travail et du recours à un personnel précaire et peu acculturé aux règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Avec la diminution du nombre de travailleurs, les restructurations contribuent à vulnérabiliser des ouvriers de moins en moins nombreux et donc de plus en plus isolés.

Cédric Lomba termine en interrogeant le rapport à l'entreprise quand celle-ci vient à disparaître et repère une polarité dans les réactions : une attitude de loyauté envers l'entreprise d'une part et, de l'autre au contraire, une position critique. Cette répétition de plans a pour effet de plonger les corps ouvriers dans un état de tension et de menace permanente qui rejailit sur leur vie. On peine toutefois à lire comment se traduisent et s'expriment ces « épreuves multipliées d'incertitude » (p. 12). Cet état de tension s'accompagne-t-il d'une démoralisation, d'un état de tension nerveuse qui se manifesterait par exemple par des problèmes psychologiques, somatiques... Cet état d'incertitude permanente a-t-il des effets « hors du travail », sur les relations familiales, amicales ou sur le rapport au politique ? Si le groupe d'ouvriers étudié se caractérise par une très grande homogénéité de genre, sociale et professionnelle, il existe sûrement différentes manières de vivre ces restructurations et de faire face à l'incertitude qui les entoure. Enfin, l'auteur inscrivant sa démarche dans la durée, il aurait pu être intéressant de connaître le devenir des ouvriers par-delà la fermeture de leur entreprise. Loin d'être des critiques, ces suggestions sont des invitations à prolonger une étude déjà extrêmement dense, richement documentée et venant opportunément bousculer nos certitudes sur les restructurations.